

La CFDT met en avant l'accord compétitivité

« Le pari que nous avons fait en janvier 2014 en signant cet accord est gagné, estime Frédérique Journée, au nom de la CFDT STX. Il fallait assurer notre pérennité. Aujourd'hui, c'est chose faite ! La confiance de nos clients le démontre. » Pour mémoire, en janvier 2014, les syndicats STX s'étaient opposés sur un accord de compétitivité sur le nombre de jours travaillés et les salaires. La CGT (33 % aux élections professionnelles) et FO (19 %) étant contre « l'œuvre destructrice de la direction ». La CFDT (31 %) et la CFE-CGC (16 %) avaient paraphé le document sans enthousiasme, mais « satisfaits d'avoir évité le retour strict à la convention collective de base de la métallurgie ». À chacune des commandes signées ces dernières années, la direction a pris soin de rappeler que, sans cet accord, STX n'aurait pas remporté les contrats.



Restitution des jours

Le syndicat réformiste veut aujourd'hui solder cet accord afin de passer à autre chose. Notamment à la restitution des jours d'ARTP (1) bloqués. « Nous allons discuter entre signataires de l'accord des modalités de récupération de ces jours. » La CFDT veut aussi parler de qualité de vie au travail et rémunération, évoquant « le juste retour d'investissement des salariés après ces années difficiles ».